



Mars 2020 : pénurie de masques, les policiers ont INTERDICTION d'en porter.

Août 2020 : les masques sont arrivées, les policiers ont OBLIGATION d'en porter.

VIGI. seul syndicat de police entendu par la Cour de Justice de la République suite à notre plainte pour la gestion du COVID-19 par le gouvernement

Notre syndicat a été la seule organisation de la Police Nationale à avoir le courage de déposer plainte contre nos politiques, car nous avons à cœur de défendre la santé de nos collègues et de leurs familles, plutôt que des avantages personnels. Pour rappel [le COVID-19 a tué 4 de nos collègues](#), infecté plusieurs centaines d'autres qui ont été testés positifs et confiné plus de 10 000 pour suspicion de contamination.

De plus notre mission de gardien de la Paix est de protéger la population et non d'être des vecteurs de propagation d'un virus.

En mars, voici les consignes écrites que recevaient les policiers :

Il est absolument proscrit de porter le masque sur la voie publique ou à l'accueil du public. Toutefois une distance d'un mètre doit être respectée entre les personnes accueillies ou contrôlées et les fonctionnaires.

Cette mesure s'applique à tous les services de police et donc à toutes les directions de la police nationale sans exception.

Aucun fondement scientifique vu que l'avis du conseil scientifique COVID-19 du 12 mars 2020 préconisait :

Mesures de protection à l'échelle individuelle

- Renforcement des mesures barrières pour se protéger soi-même et protéger les autres, en s'assurant de la disponibilité des moyens type gels hydro-alcooliques et **masques chirurgicaux** pour les populations

Comme il y avait pénurie, le gouvernement a décidé de mettre en danger la vie des policiers et de la population, plutôt que de reconnaître ses erreurs, pour masquer son incompetence. Comme par magie, dès qu'il y a eu des stocks de masques, les consignes sont devenues en août :

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DÈS LA DIFFUSION DU PRÉSENT TÉLÉGRAMME :

– DANS TOUS LES ESPACES DE TRAVAIL CLOS ET PARTAGES, TELS QUE COULOIRS, SALLES DE RÉUNION, VESTIAIRES, OPEN SPACE... ;

– DANS L'EXERCICE DES MISSIONS SUSCEPTIBLES DE METTRE LES PERSONNELS AU CONTACT PHYSIQUE DU PUBLIC ;

– DANS LES VÉHICULES DE SERVICE LORSQU'ILS SONT OCCUPÉS PAR PLUS D'UN AGENT.

De même, de nombreux policiers exposés au COVID-19 ont inhalé du gaz CS en grande quantité et de façon répétée, à cause d'ordres demandant de tirer massivement des grenades lacrymogènes, sans avoir de masques à gaz, engendrant des fragilité pulmonaire, facteur aggravant du coronavirus, comme le rappelle lui-même le Président de la République : [« je demande à toutes personnes qui souffrent de trouble respiratoire de rester autant que possible à leurs domiciles. »](#)

Le syndicat VIGI. est entendu aujourd'hui, mardi 15 septembre 2020 à 14h à la Cour de Justice de la République, suite à notre plainte contre Messieurs PHILIPPE, CASTANER et NUNEZ pour « mise en danger délibérée de la vie d'autrui et entraves aux mesures d'assistance ».

« Le langage politique est destiné à rendre vraisemblables les mensonges, respectables les meurtres, et à donner l'apparence de la solidité à ce qui n'est que du vent » George ORWELL